

Norbert et les débuts de l'abbaye de Floreffe *

Dans le cadre des rapports de Norbert avec Floreffe, sans doute serait-il intéressant de préciser et d'approfondir les quatre points suivants.

Premièrement, il est nécessaire de replacer la fondation de Floreffe convenablement dans l'itinéraire de Norbert, (ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant).

De la solution de ce premier problème seulement on pourra déduire la signification de cette fondation dans l'évolution des idées de Norbert et dans l'expansion de l'Ordre.

Ensuite, il sera indispensable de dire quelques mots du rôle joué par les deux supérieurs de Floreffe qu'on situe habituellement au temps de Norbert, donc avant l'année 1134.

Et finalement on pourrait évoquer rapidement la légende eucharistique de Floreffe.

I. Il s'agit donc d'abord de replacer la fondation de Floreffe exactement dans l'itinéraire de Norbert.

On a prétendu que Floreffe était une « fille née avant sa mère » « proles nata ante matrem » ¹⁾ en d'autres mots : que la fondation de Floreffe aurait précédé la fondation de Prémontré.

Pour trouver une solution à ce problème il est nécessaire de bien réaliser en quoi consiste la fondation d'une abbaye et à partir de quel moment on peut parler de fondation. Il n'y a pas d'unanimité à ce sujet dans la monastériologie. *Zusammenhang*

*) Cette communication a été prononcée lors du Colloque : *Floreffe, 850 ans d'histoire*, tenu aux Facultés Universitaires de Namur les 7 et 8 septembre 1973.

¹⁾ Au contraire, l'expression de A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. IV, Leipzig, 1925, p. 374, est exacte : « Schon im Jahre 1121, noch vor der Vollendung von Prémontré, übergaben ihm Gottfrid und Ermesind von Namur die Kirche von Floreffe ... ». De même pour G. VAN DEN ELSEN, *Beknopte levensgeschiedenis van den H. Norbertus ...*, Averbode, 1890, p. 82.

Selon certains auteurs le critère serait le choix du lieu par le fondateur. Mais qui est le fondateur ? Dans les sources médiévales on applique cette dénomination à trois catégories de personnes :

1^o à celui qui incite à la fondation, par exemple, pour Prémontré, le pape Calixte II et Barthélémy de Laon ;

2^o au père spirituel qui exécute le projet, en l'occurrence Norbert ;

3^o au bienfaiteur qui par la donation du terrain ou des bâtiments rend la fondation possible. Dans ce sens on peut appeler Godefroid et Ermesinde les fondateurs de Floreffe, ce que font d'ailleurs les nécrologues ²⁾).

Il évident que le choix du lieu par cette dernière catégorie de fondateurs ne suffit pas pour parler d'une fondation. Il est bien possible que Godefroid et Ermesinde aient déjà destiné leur château de Floreffe à la fondation d'un couvent, avant que Norbert choisisse, durant l'hiver de 1119 à 1120, le lieu de Prémontré. Mais tant que la forme de vie des religieux n'a pas été définie, on ne peut pas parler de fondation. La comtesse Ermesinde, qui mérite, probablement plus que son mari, le titre de fondatrice ³⁾, aurait pu tout aussi bien choisir pour l'exécution de ses projets un autre fondateur que Norbert. Si l'on prend comme critère pour la fondation d'un couvent le choix du lieu par Norbert, alors il est évident que Floreffe n'a pas été fondé avant Prémontré.

Certains auteurs choisissent comme critère la pose de la première pierre de l'église ou du couvent ⁴⁾. Notons en passant que ce critère

²⁾ *Necrologium abbatae Floreffiensis*, éd. J. BARBIER, dans *AHEB.*, 1876, XIII, p. 215 : « G. VIII kal. julii. Commemoratio Ermesindis, comitisse Namurcensis, converse et fundatricis hujus ecclesie, 1141 » ; et *ibidem*, p. 236-238 : « G. XIII kal. septembris. Commemoratio domini Godefridi, comitis Namurcensis, fundatoris hujus ecclesie, confratris et conversi nostri, 1139 ». Même le fils de Godefroid, Henri l'Aveugle, qui est d'ailleurs mentionné dans la charte de fondation avec son frère et ses sœurs, reçoit encore le titre de fondateur dans le nécrologe de Prémontré, éd. R. VAN WAEFFELGHEM, Louvain, 1913, p. 159, au 14 août : « ... Henrici, comitis Namurcensis, fundatoris eccl. Floreffiensis ».

³⁾ Dans la *Vita A*, *MGH.*, SS., XII, p. 682, c'est elle seule qui est mentionnée, sans son mari, ce qui est inhabituel selon les coutumes médiévales. Dans le nécrologe de Floreffe elle est désignée comme *fundatrix*, voir la note précédente.

⁴⁾ Il convient de remarquer que le mot *ecclesia* désigne souvent tout le complexe d'un monastère, tant l'église que les bâtiments conventuels, p. ex. dans la *Vita A*, p. 682 : « Habebat et ipse iam tunc in voluntate aedificare ecclesiam, in qua coadunatos reciperet ». Sur les significations de ce mot, voir Ch. DEREINE, Art. *Chanoines*, dans le *DHGE.*, t. XII, 1953, col. 355, et H. MARTON, *Status iuridicus monasteriorum « ordinis » Praemonstratensis primitivus*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, 1962, XXXVIII, p. 195, note 16.

est seulement valable pour de nouvelles fondations, là où il n'y avait pas d'infrastructure, ce qui n'est pas le cas de Floreffe.

D'autres encore choisissent la date de la charte de fondation ou la date de la consécration de l'église. Un critère qui peut être valable du point de vue du droit canon c'est la date de la première profession. Seulement, cette date est souvent inconnue, aussi bien que les autres d'ailleurs. Puisqu'il n'existe probablement pas de fondation de laquelle on connaîtrait toutes ces dates, on choisit dans la pratique l'une d'entre elles, la plus ancienne connue ⁵⁾. Toutefois, lors d'une comparaison faite entre deux couvents, on sera obligé de prendre le même critère, quel qu'il soit. On ne peut pas choisir pour Floreffe la date de la charte de fondation du 27 novembre 1121 et pour Prémontré la date de la première profession, à la Noël de la même année. Dans ce cas-là seulement la fondation de Floreffe serait antérieure d'un mois à la fondation de Prémontré.

Au contraire, il est quasi certain que Floreffe fut la deuxième fondation de Norbert. Ne lisons-nous pas dans les *Vitae* que le but de son voyage à Cologne était précisément d'aller chercher des reliques pour l'église de Prémontré qu'il voulait bâtir ⁶⁾? Il avait donc sans aucun doute décidé de fonder Prémontré avant d'accepter Floreffe. Floreffe n'est donc pas une « proles nata ante matrem », mais bien une « filia primogenita ».

Cette prise de position, octroyant à Floreffe le statut de fille aînée, implique également que Norbert n'a pas accepté d'autres offres avant celle-là. Dans la littérature même récente, on affirme à plusieurs endroits que Norbert aurait reçu des offres de couvents ou de sites déjà en l'année 1118. On a prétendu cela notamment en ce qui concerne le Chapitre de Saint-Martin de Laon ⁷⁾ et de la localité de Foigny ⁸⁾.

⁵⁾ Chez les dominicains, on insiste surtout sur la date de récoignition de la nouvelle maison par l'Ordre, donc normalement quelque temps après la fondation; voir S. P. WOLFS, O.P., *Studies over noordnederlandse dominicanen in de middeleeuwen*, Assen, 1973, p. 3.

⁶⁾ Suite du texte cité dans la note 4, *Vita A*, p. 682 : « Ob hanc causam petivit ab archiepiscopo Fritherico et caeteris maioribus, ut aliqua sanctorum reliquiarum mereretur suscipere patrocinia ... ».

⁷⁾ N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense ...*, t. II, Straubing, 1952/55, p. 509 : « Stus. Norbertus in vanum operam dedit reformationi huius communitatis anno 1118 ».

⁸⁾ A. PIETTE, *Histoire de l'abbaye de Foigny*, Paris, 1931, p. 3. Il a été écrit encore récemment que Barthélémy de Laon aurait offert Foigny à Norbert en 1118 (M.-A. DIMIER, Art. *Foigny*, dans le *DHGE.*, fasc. 98, Paris, 1970, col. 718). Selon une charte

Ces affirmations sont arbitraires, puisqu'à ce moment-là Norbert ne pensait pas encore à fonder une communauté. Il est certain qu'il a cédé seulement aux instances du pape et de Barthélémy pendant l'hiver de 1119 à 1120. Il est vrai que Barthélémy lui avait fait plusieurs propositions, avant qu'il se soit décidé pour Prémontré, mais tout cela doit être placé après sa rencontre avec Barthélémy au concile de Reims en octobre 1119. Prémontré était donc la première fondation de Norbert.

Toutefois un doute subsiste : n'y-a-t-il pas eu des fondations intermédiaires entre celle de Prémontré et celle de Floreffe? Ce problème est plus difficile à résoudre. L'année 1120 et la première moitié de l'année 1121, constituent une grande lacune dans l'itinéraire de Norbert ⁹⁾. Ceci est normal si l'on admet qu'il s'est occupé spécialement pendant cette période de la fondation de Prémontré, de la construction des bâtiments et de la formation spirituelle de ses disciples. C'est probablement la seule période de sa vie durant laquelle il a résidé plus ou moins régulièrement à Prémontré, au moins pendant la mauvaise saison, car il semble bien qu'en été il ait continué sa prédication itinérante ¹⁰⁾.

Quels monastères pourraient prétendre à une fondation antérieure à celle de Floreffe?

D'abord il y a le cas de Cappenberg. Selon les excellents historiens,

datée de 1118, mais connue seulement par une confirmation postérieure, les comtes de Cappenberg auraient aussi pensé à une conversion déjà à ce moment là, mais ce témoignage a été rejeté avec raison par H. GRUNDMANN, *Der Cappenberger Barbarossakopf*, Cologne, Graz, 1959, p. 17.

⁹⁾ L'itinéraire dressé par A. ZAK, *Der heilige Norbert. Ein Lebensbild nach der Kirchen- und Profangeschichte*, Vienne, 1930, p. 195, ne fait pas apparaître cette lacune, mais tous les faits, placés par lui dans cette période, ne peuvent être datés avec précision ou sont même de pures hypothèses, comme par exemple la présence de Norbert au synode de Soissons en mars ou avril 1121 et à la fondation de Foigny le 11 juillet 1121. Ch. DERÈNE, *Les origines de Prémontré*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1947, XLII, p. 354, est d'avis que cette lacune s'étend du mois d'octobre de l'année 1119 jusqu'à la fin de l'année 1122. Il cite l'opinion de A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. IV, Leipzig, 1925, p. 372, note 9 : « Dieser Punkt ist der wichtigste und unsicherste im Leben Norberts ».

¹⁰⁾ Immédiatement après le choix du lieu de Prémontré, on lit dans la *Vita A*, p. 679 : « Transacta igitur hyeme, praedicandi gratia egressus, Kameracum venit, ubi sanctae conversionis suae discipulum iuvenem quendam Evermodum lucratus est ». A partir de ce moment là, la prédication de Norbert semble avoir eu également pour but le recrutement de disciples.

feu Herbert Grundmann et Madame Gerlinde Niemeyer, les comtes Godefroid et Otto de Cappenberg auraient rencontré Norbert à Cologne en octobre ou novembre de l'année 1121 pour lui demander conseil pour exécuter leur projet de conversion ¹¹). C'est là, à Cologne, que Norbert les aurait convaincu de donner leurs riches possessions à sa jeune institution. Grâce à cette donation trois couvents furent fondés, Cappenberg, Varlar et Ilbenstadt. Il est donc possible que la décision de fonder ces trois couvents, ou éventuellement Cappenberg seul, aurait été prise avant la date de la charte de fondation de Floreffe. Néanmoins, il faut remarquer qu'aucune source ne mentionne la rencontre de Norbert et de Godefroid à Cologne en 1121, mais au contraire la *Vita Godefridi* prétend expressément que c'était Norbert qui était venu en Westphalie ¹²). Herbert Grundmann voudrait placer le voyage de Norbert en Westphalie en l'année 1124, mais il est bien possible que Norbert ait fait ce voyage déjà en 1122 et une nouvelle fois en 1124, lorsque les frères de Cappenberg l'ont appelé à leur secours contre Frédéric d'Arnsberg. Toutefois, même si on se rallie à l'hypothèse de Grundmann, à savoir que l'entrevue entre Norbert et Godefroid aurait eu lieu à Cologne en 1121, il reste difficile de considérer cette rencontre comme la fondation de Cappenberg. On situe généralement celle-ci, avec raison, en l'année 1122. Durant cette année, en effet, nous disposons de plusieurs dates. Selon la *Vita Godefridi*, le château est transféré aux *pauperes Christi*, la fête de Sainte Pétronille, le 31 mai, tandis que la confirmation par l'évêque Thierry de Münster mentionne la date du 15 août 1122 comme date de consécration du château et des alentours. Enfin, le 23 septembre de la même année, l'empereur Henri V donne sa confirmation ¹³). Toutes les dates certaines

¹¹) H. GRUNDMANN, *Der Cappenberger Barbarossakopf*, Cologne, Graz, 1959, p. 22; et IDEM, *Gottfried van Cappenberg (1097-1127), Westfälische Lebensbilder*, Münster, 1959, p. 8; G. NIEMEYER, *Die Vitae Godefridi Cappenbergensis*, dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 1967, XXIII, Heft 2, p. 423-424.

¹²) *Vita Godefridi comitis Capenbergensis*, MGH., SS., XII, p. 516 : « Apparuit enim in Westphalia sub ipso fere tempore ... memorabilis ille praeco Norbertus ... ».

¹³) Voir G. NIEMEYER, *o.c.*, p. 425. Pour la date du 31 mai on possède l'indication de la *Fundatio* (MGH., SS., XII, p. 516). La présence de Norbert n'est pas mentionnée. Pour la date de la consécration du château, le 15 août, on dispose également du témoignage de la *Fundatio* (p. 519) et de la charte de Thierry de Münster, publiée par H. GRUNDMANN, *Der Cappenberger Brabarossakopf*, Cologne, Graz, 1959; p. 77-86. Ici non plus la présence de Norbert n'est pas certaine. Le 23 septembre 1122, enfin, Norbert apparaît comme impétrant dans la charte de Henri V et est donc probablement présent (voir H. GRUNDMANN, *o.c.*, p. 27, note 25).

concernant Cappenberg indiquent donc l'année 1122, c'est-à-dire, après la fondation de Floreffe.

En ce qui concerne Foigny, nous avons déjà mentionné les affirmations d'A. Piette et de M.-A. Dimier, qui prétendent que Barthélémy aurait déjà offert à Norbert la localité de Foigny en 1118, avant de l'offrir à Bernard qui y fonda son abbaye en 1121. En réalité, cette offre a été faite pendant l'hiver de 1119 à 1120 ¹⁴). De toute façon Norbert a décliné cette offre, aussi bien que la fonction de supérieur du Chapitre de Saint-Martin.

En ce qui concerne la candidature de Saint-Martin de Laon au statut de fille aînée, il faut remarquer qu'il est plus difficile ici de fixer une date de fondation. En outre, dans la bulle de confirmation d'Honorius II du 16 février 1126, Saint-Martin est nommé immédiatement après Prémontré et avant Vivrières et Floreffe. Toutefois, il est probable que dans cette bulle on n'a pas voulu suivre l'ordre chronologique des fondations ¹⁵). La première date que nous possédons pour Saint-Martin est celle de la charte de 1124, laquelle, si elle est véridique, n'est que le reflet d'une situation existante ¹⁶).

Il est vrai que l'histoire des fondations a été négligée trop longtemps et qu'on a cru volontiers les traditions locales au lieu de faire une critique historique plus poussée des sources. Dans l'état actuel des études il ne semble pas qu'on puisse mettre en question le privilège de Floreffe

¹⁴) *Vita A*, p. 678-679; *Vita B*, *AA. SS. t. I Junii*, p. 819-820. Les sites offerts ne sont pas explicitement nommés.

¹⁵) J. L. 7244. L'énumération des couvents serait incomplète, selon G. VAN DEN ELSSEN, *Beknopte levensgeschiedenis van den H. Norbertus ...*, Averbode, 1890, p. 185, note 2, et H. L. DECKERS, *Die geschichtliche Bedeutung der Prämonstratenser ...*, dans *Analecta Praemonstratensia*, 1960, XXXV, p. 253. L'ordre chronologique des fondations ne semble pas être respecté en ce qui concerne Saint-Martin de Laon, qui figure en tête de liste tandis que la première date connue est 1124. Pour Saint-Arnual nous ne possédons aucune date précise.

¹⁶) L. LE PAIGE, *Bibliotheca Praemonstratensis Ordinis*, Paris, 1633, p. 445; *Guiberti Opera*, éd. L. D'ACHERY, Paris, 1651; C. L. HUGO, *Anales Ordinis Praemonstratensis*, t. I, Nancy, 1734, col. XLII-XLIII. La copie de cette charte se trouve dans le cartulaire de Saint-Martin, voir l'*Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790*, par A. MATTON, *Aisne, Archives ecclésiastiques, Séries G et H*, t. III, Laon, 1880, p. 127. Cette charte a été considérée comme suspecte par I. J. VAN DE WESTELAKEN, *Premonstratenzer Wetgeving*, dans *Analecta Praemonstratensia*, 1962, XXXVIII, p. 12-17. J.-B. VAN DAMME, *La « Summa cartae caritatis », source de constitutions canoniales*, dans *Cîteaux, Commentarii Cistercienses*, 1972, XXIII, p. 16, en défend l'authenticité.

d'être la fille aînée, mais on ne peut soutenir qu'elle soit née avant sa mère.

Pour conclure, une dernière mise au point.

Il est probable que la date de la fondation de Floreffe n'est pas le 27 novembre 1121 et que ce jour là Norbert ne se trouvait pas à Floreffe. Ceci peut être calculé comme suit : les prétendues reliques de Saint-Géréon ont été trouvées le 13 octobre 1121 ¹⁷⁾. On ne pouvait les relever tout de suite parce que l'archevêque de Cologne, Frédéric, était absent de sa résidence à ce moment ¹⁸⁾. Il fut seulement de retour le 24 novembre et présida avec beaucoup de fastes à l'élévation.

Il est assez invraisemblable que Norbert ait reçu des reliques avant le 24 novembre, d'abord parce que les reliques étaient jalousement gardées ¹⁹⁾ et ensuite parce que les *Vitae* disent expressément que l'archevêque marquait son accord (*annuit episcopus*). Or, le 13 octobre, Frédéric étant absent et dans l'ignorance des trouvailles, il n'aurait pas pu consentir. Enfin, Rodolphe de Saint-Trond affirme que le corps était intact lors de la deuxième ouverture du tombeau ²⁰⁾. Il est donc probable que Norbert a du rester à Cologne jusqu'à l'élévation des reliques, c'est à dire jusqu'au 24 novembre ²¹⁾.

¹⁷⁾ *Inventio et translatio martyris S. Gereonis*, MGH., SS., X, p. 331 : « Haec acta sunt 3. Ydus Octobris ... ».

¹⁸⁾ *Ibidem*, p. 331 : « Vix tandem sedatus est tumultus, preposito Sanctae Mariae de Gradibus Theodorico pulpitum ascendente et populum mitigante, et quod rei huius consilium esset differendum promittente, usque ad presentiam domni archiepiscopi ». — « Igitur post aliquot ita interlapsos dies, 8, ut diximus, Kalendas Decembris vocatus affuit domnus archiepiscopus ... ».

¹⁹⁾ *Ibidem*, p. 331 : « Tunc nichilominus ad satisfaciendum populo decretum est a maioribus, ut sepulchrum lapide superposito clauderetur, considerata prius diligenter integritate corporis a fidelibus, ne quid furto de eo tolleretur. Haec acta sunt 3. Ydus Octobris, anno supradicto dominicae incarnationis. Interea nocte et die usque ad 8. Kalendis Decembris cum magna devotione et multo lumine sepulchrum custodiebatur, die circumsedentibus cum psalmodia electis ad hoc eiusdem ecclesiae aliquibus clericis, nocte vigilantibus nichilominus cum psalmodia quibusdam aliis, interdum iuvantibus eos fratribus de Sanctis Apostolis ».

²⁰⁾ *Ibidem*, p. 331 : « Magna reverentia magnisque laudibus secundo apertum est sepulchrum, et integrum representatum corpus sanctum ... ». Rodolphe affirme donc par deux fois (voir aussi la note précédente) que le corps était resté intact jusqu'à la deuxième ouverture du sépulcre, le 24 novembre.

²¹⁾ Le seul biographe de saint Norbert qui accepte, toutefois sans arguments, la présence de Norbert à Cologne le 24 novembre, est G. VAN DEN ELSSEN, *Beknopte levensgeschiedenis ...*, Averbode, 1890, p. 82, note I. Il fait d'ailleurs remarquer que la charte de fondation de Floreffe porte l'expression *Actum* et non pas *Datum*, cfr. *Actes des comtes*

Ce jour là il y eut un long service religieux, l'élévation des reliques avec une procession, une messe chantée par Rodolphe de Saint-Trond et une homélie par l'archevêque. On peut supposer que ce service dura jusqu'à midi ²²). Si Norbert a reçu ces reliques dans l'après-midi du 24 novembre ²³), il lui restait encore trois jours pour arriver à Floreffe. Durant ces trois jours il aurait dû parcourir 170 à 180 kilomètres, ce qui est totalement impossible. En petit groupe on pouvait couvrir une distance de 40 km. par jour, au maximum. D'ailleurs dans les *Vitae* on peut lire que les reliques étaient portées en procession et que partout dans les couvents où ils passaient, Norbert et ses trente disciples étaient reçus avec magnificence ²⁴). Ce n'était donc pas précisément une course contre la montre. On peut conclure que si Norbert a participé à l'élévation des reliques à Cologne, il ne pouvait pas se trouver à Floreffe trois jours plus tard.

A cette difficulté, je voudrais proposer comme solution l'hypothèse suivante. Les pourparlers en vue de la fondation de Floreffe auraient eu lieu avant le départ de Norbert pour Cologne, et Godefroid et Ermesinde lui auraient préparé la charte de fondation pendant son séjour dans cette ville. Norbert aurait fait remplir deux petits reliquaires (*duo vascula*) précisément dans l'intention d'en laisser un à Floreffe ²⁵) et sur son chemin de retour il aurait reçu la charte toute

de Namur de la première race 946-1196, éd. F. ROUSSEAU, Bruxelles, 1936, p. 10. G. MADELAINE, *Histoire de saint Norbert* ..., t. I, Tongerlo, 1928, p. 140-141, est d'avis que Norbert n'a pas assisté à la solennité du 24 novembre. D'autre part, le même auteur écrit (p. 139) que le sépulcre était scellé et gardé jour et nuit du 13 octobre au 24 novembre. Dans ce cas, on devrait conclure que Norbert s'était procuré des reliques ailleurs qu'à Saint-Géréon, ce qui ne serait pas impossible. Cologne était le grand centre d'exportation de reliques à cette époque, voir par exemple *Vita A*, p. 682 : « ... quibus ab antiquo repleta et dotata erat sancta Colonia ».; et le texte de Rodolphe, qui prouve que son confrère Ecbert, outre les reliques de Saint-Géréon, s'était procuré aussi des reliques chez une recluse de Saint-Pantaléon et chez les fidèles de Cologne.

²²) *Inventio et translatio* ..., p. 331.

²³) Notons que dans les *Vitae* il est dit explicitement que Norbert reçut les reliques après l'élévation, cfr. *Vita A*, p. 682 : « Susceptum est itaque corpus sanctum, ut digne debuit, et elevatum. Parsque inde viro Dei data est, quod reliquum fuit a clero et populo magnifice repositum est ». Ainsi également la *Vita B*, p. 822.

²⁴) *Vita A*, p. 682 : « ... qui in ecclesiis a congregationibus ubique magnifice suscipiebatur ».; *Vita B*, p. 822, amplifie encore un peu : « ... qui ubique in ecclesiis et congregationibus cum processione magnifice suscipiebatur ».

²⁵) L'affirmation de certains auteurs que Norbert aurait laissé à Floreffe un bras de Saint-Géréon, est difficilement conciliable avec les sources. D'abord parce que Rodolphe

faite et datée du 27 novembre. Après tout cela, il était pressé de retourner à Prémontré ²⁶⁾. La distance entre Floreffe et Laon ne comporte qu'environ 130 km, ce qui fait un voyage de trois ou quatre jours, mais selon les *Vitae* il y avait à Prémontré encore beaucoup de préparatifs à faire. Il prêcha à ses quarante disciples une sorte de retraite et il y avait en même temps pas mal de problèmes constitutionnels à résoudre, entre autres le choix d'une règle ²⁷⁾.

Si on n'accepte pas cet ordre chronologique des événements, seule subsiste l'hypothèse que Norbert serait parti de Cologne avant l'élévation des reliques, qu'il aurait dû obtenir un accord de principe de l'archevêque, une permission générale ou conditionnelle avant le départ de ce dernier, pour le cas où il trouverait quelque chose, ou enfin qu'il aurait obtenu sa permission par courrier ²⁸⁾. Même dans ce dernier cas, il reste probable que Norbert aurait parlé avec Godefroid et Ermesinde avant le mois de novembre, donc avant son départ pour Cologne, quoiqu'on ne trouve cela dans aucune source. Le fondation de Floreffe s'est donc probablement fait en deux étapes.

En ce qui concerne enfin une visite éventuelle de Saint Norbert à Floreffe au début de l'année 1122, visite dont parlent les auteurs, on ne peut rien en dire de certain. Il est bien possible qu'il ait visité Floreffe, puisqu'il est allé en Westphalie ²⁹⁾ et que Floreffe se trouvait

mentionne que même les grands os du corps tombaient en poussière (p. 331 : « ... vix de ipsis ossibus, et hoc de magnis, aliquid solidum apparuit, quod prorsus in cinerem aut in parvas particulas vetustas non redegit »), et puis parce que, suivant l'expression des *Vitae* (*duo vascula*), les deux reliquaires n'étaient pas si grands. Il s'agissait, dans le meilleur cas, d'une partie de la poussière provenant du bras du corps trouvé.

²⁶⁾ *Vita A*, p. 683, et *Vita B*, p. 822 : « ... festinavit Praemonstratum ».

²⁷⁾ *Vita A*, p. 683; *Vita B*, p. 823.

²⁸⁾ Les *Vitae* parlent effectivement d'une permission de l'archevêque, des clercs et des fidèles, cfr. *Vita A*, p. 682 : « Annuit episcopus, annuit clerus et populus, iustam esse petitionem viri iudicans »; *Vita B*, p. 822. Il est vrai aussi que cette permission est mentionnée au début du récit. Seulement, dans ces textes hagiographiques, il n'est pas question d'une opposition à Norbert, tandis que Rodolphe ne dit rien d'une permission, mais déclare au contraire que Norbert faillit provoquer une révolution. On pourrait donc douter de cet accord général, dont parlent les *Vitae*. Peut-être Norbert avait-il obtenu la permission de chercher, mais pas nécessairement d'emporter les reliques.

²⁹⁾ En septembre 1121, Norbert est nommé comme impétrant dans une charte de Henri V, donnée à Lobwisen, près de Worms. Il était donc probablement présent, selon l'étude de H. GRUNDMANN, *Der Cappenberger Barbarossakopf*, Cologne, Graz, 1959, p. 25, note 27, et p. 69-77; IDEM, *Gottfried von Cappenberg (1097-1127)*, *Westfälische Lebensbilder*, Münster, 1959, p. 12. Ph. JAFFE (*MGH.*, SS., XII, p. 516, note 15) a placé

donc sur son chemin, mais il est impossible de fixer des dates ou de préciser ce qu'il aurait fait ou décidé à Floreffe.

Durant le reste de sa vie il n'y a plus aucun indice que Norbert ait encore visité Floreffe. Selon tous les historiens il aurait accompagné en 1131 le pape Innocent II dans son voyage de Liège à Laon. Dans ce cas là il aurait pu passer par Floreffe. En réalité, il n'est pas certain qu'il ait fait ce voyage. Il est même plus probable, à mon avis, qu'en quittant Liège il soit retourné en Saxe où il s'est occupé pendant l'été de 1131 de la fondation de Gottesgnaden ³⁰). A part la visite de Norbert en 1121, il n'y a rien de certain ³¹), et il semble bien qu'il n'a guère pu structurer sa deuxième fondation. Pour cette raison la question des premiers abbés prend une plus grande importance.

II. *La signification de la fondation de Floreffe pour Norbert et pour l'Ordre.*

S'il est vrai que Floreffe est la deuxième fondation de Norbert, comme nous avons essayé de le démontrer, l'acceptation par Norbert de l'offre d'Ermesinde prend une signification spéciale pour l'évolution des idées de Norbert et pour l'évolution de l'Ordre.

Monsieur le professeur Charles Dereine a prouvé clairement que la fondation de Prémontré n'a pas été une initiative de Norbert ³²). D'autre part il serait exagéré de prétendre qu'on l'y a obligé et qu'il ne mérite pas le titre de fondateur. Disons plutôt qu'on l'a encouragé et qu'il a cédé aux instances du pape et de Barthélémy. A un certain

erronément le voyage de Norbert en Westphalie à la fin de l'année 1121. Norbert était à Prémontré à la Noël 1121 et on peut supposer qu'il y passa l'hiver. Dans le courant de 1122 il a certainement visité au moins une fois Cappenberg, mais son itinéraire durant cette année est difficile à reconstituer.

³⁰) La fondation de Gottesgnaden doit être placée entre mai et septembre de l'année 1131, cfr. W. M. GRAUWEN, *Norbertus, aartsbisschop van Maagdenburg 1126-1134*, t. III, 1, thèse de doctorat non publiée, p. 643-688.

³¹) Les possibilités d'une deuxième visite de Norbert à Floreffe sont les suivantes : en l'année 1128 il est le 13 juin à Aix-la-Chapelle, le 22 juillet à Xanten. Après la consécration d'une partie de l'église et de plusieurs autels à Xanten, il aurait pu visiter Floreffe, car il réapparaît seulement le 10 avril 1129 à Goslar. Après l'occasion déjà mentionnée de 1131, il reste encore une dernière possibilité, notamment après le concile d'Auxerre de novembre-décembre 1131 : peut-être est-il alors retourné à Cologne pour rencontrer Brunon II, à qui Bernard avait donné le conseil de consulter Norbert. Si Norbert a fait ce voyage, il aurait pu passer par Floreffe.

³²) Ch. DEREINE, *Les origines de Prémontré*, dans la *RHE*, 1947, XLII, p. 367-368.

moment, probablement lors du choix du lieu, il a abandonné toute résistance.

Quand il accepte Floreffe, Norbert est un homme libre. Rien ne l'oblige à accepter. S'il se décide à une deuxième fondation et ceci à une distance considérable de la première (environ 140 km), on peut en conclure qu'à ce moment il se considérait comme le promoteur d'une nouvelle règle de vie. Bien sûr, il ne pouvait pas prévoir que son œuvre prendrait une telle expansion, ainsi il est sans doute trop tôt pour parler déjà d'une internationalisation de l'Ordre, mais ce qui est certain c'est que Norbert lui-même travaillait dorénavant avec ardeur à cette expansion, qui avait commencé par l'acceptation de l'offre d'Ermesinde. Barthélémy lui avait demandé d'établir une fondation pour le bien spirituel de son diocèse; avec la fondation de Floreffe Norbert à largement dépassé les limites de l'évêché de Laon et les intentions de son mandataire. Il n'y a plus trace de cette résistance initiale de Norbert à l'idée de créer une nouvelle fondation ce qu'il considérait peut-être comme de l'immobilisme et un obstacle à sa prédication itinérante.

Les idées de Norbert ont évolué, tant ici que sur d'autres points, mais chaque fois qu'il s'est assigné un but, il s'y est donné à fond, d'abord en prédicateur, puis en fondateur d'Ordre et finalement en diplomate.

III. Quelques remarques concernant les premiers supérieurs de Floreffe.

A. Richard.

Dans les ouvrages sur Floreffe on peut lire que Richard a été le premier abbé et ceci à partir de l'année 1122³³). Il serait venu de Prémontré à Floreffe avec les premiers frères³⁴). Ceci est inexact au

³³) Ainsi V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, t. I, Namur, 1892, p. 21; U. BERLIERE, *Abbaye de Floreffe*, dans le *Monasticon belge*, t. I, *Provinces de Namur et de Hainaut*, Maredsous, 1890-1897, p. 112; Ph. JACQUET, *Art. Floreffe*, dans le *DHGE.*, fasc. 98, Paris, 1970, col. 523 et 531. M. GALLIOT, *Histoire de la province de Namur*, t. IV, Liège, 1791, p. 258, et le chanoine TOUSSAINT, *L'abbaye de Floreffe*, Namur, 1901, p. 121, font même commencer l'abbatiate de Richard et 1121.

³⁴) Cette arrivée des frères, placée généralement en janvier 1122, est mentionnée seulement dans les *Annales Floreffenses*, *MGH.*, *SS.*, XVI, p. 624: « 1121. Fredericus episcopus obiit. In conversione sancti Pauli fratres Floreffiam venerunt ». Cette phrase a été reprise dans la première moitié du XV^e siècle par les *Notae Bronienses*, *MGH.*, *SS.*, XXIX, p. 27: « Anno Domini 1120. Ordo Premonstratensis inchoat. Secundo anno in conversione sancti Pauli fratres venerunt Floreffie ».

moins dans ce sens qu'en 1122 selon toute vraisemblance il n'y avait pas encore d'abbés dans l'Ordre de Prémontré ³⁵). Dans la bulle que Norbert a obtenu pour Floreffe le 4 mars, probablement de l'année 1126, on ne mentionne pas de supérieur ³⁶). Ce n'est que dans la bulle du 4 novembre 1128 que Richard entre en scène comme impétrant et dans ce texte il est mentionné avec le titre d'abbé ³⁷). Ces bulles correspondent donc avec le récit, tant de la *Vita A* que de la *Vita B*, dans lesquelles nous lisons qu'immédiatement après l'élection d'Hugues de Fosses, les abbés d'Anvers et de Floreffe ont été nommés ³⁸).

Il n'y a donc aucune raison de penser qu'il y ait eu un abbé à Floreffe avant 1128. Ensuite, vu que toutes les donations antérieures à cette date ont été faites à Norbert, on peut supposer qu'il y avait à Floreffe seulement un remplaçant de Norbert, comme à Prémontré et à Magdebourg ³⁹), lequel n'est jamais nommé expressément à cause précisément de sa fonction subordonnée. Il est probable que Richard était déjà supérieur de Floreffe avant 1128, quoique les preuves fassent défaut.

³⁵) A part la charte pour Vivrières, datée probablement à tort par C. L. Hugo comme étant de 1121 (*Annales*, t. II, *Prob.*, col. DCXLV-DCXLVI), la première charte où l'on parle d'un abbé est celle de Barthélémy pour Saint-Martin de Laon, de 1124 (J. LE PAIGE, *Bibliotheca* ..., p. 445; *Annales*, t. II, *Prob.*, col. DCXLV-DCXLVI).

³⁶) J. L., 7277, de 1125-1127, mars 4, éd. J. BARBIER, dans *AHEB.*, 1875, XII, n° 1, p. 35 : « ... dilectis in Christo filiis Norberto, presbitero, et eius fratribus in ecclesiam sancte Marie de Florephia ... ».

³⁷) J. L., 7323, du 4 novembre 1128, éd. C. L. HUGO, *Annales*, t. I, *Prob.* col. LII : « ... ideoque dilecte in Domino fili Richarde, tuis rationabilibus postulationibus annuentes, monasterium Beatae Mariae de Floreffia, cui, Domino auctore praesides ... Obeunte vero te, nunc ejus loci abbate ... ». Dans son régeste V. BARBIER; *Histoire* ... t. II, Namur, 1892, n° 8, p. 7, renvoie erronément à la colonne 211 des *Annales* de Ch. L. Hugo.

³⁸) *Vita A*, p. 697; *Vita B*, p. 839.

³⁹) Que Norbert, pendant les premières années, gardait l'autorité suprême dans toutes ses fondations, est certain. Cela ne veut pas dire pourtant qu'il ait été le premier abbé ou prévôt partout, comme l'a écrit H. GRUNDMANN, *Gottfried von Capenberg (1097-1127)*, p. 10 : « ... er wurde zum ersten Propst dieses Stiftes wie aller Gründungen seines Ordens ... ». Cette expression pourrait soulever des objections d'ordre juridique. Il ne s'agit pas d'un cumul de fonctions, mais d'une fonction unique, celle de fondateur, qui impliquait le pouvoir absolu jusqu'à sa démission progressive lors de son retour de Rome en 1126 et son départ pour Magdebourg. Hugues de Fosses était prieur à Prémontré selon les *Vitae*. Chaque décision importante était différée jusqu'au retour de Norbert. A Magdebourg, Wigger n'est indiqué avec certitude comme premier prévôt qu'en l'année 1135. Dans une charte du 5 février 1131 il est encore appelé prêtre, cfr. W. M. GRAUWEN, *Norbertus, aartsbisschop van Maagdenburg (1126-1134)*, thèse stencillée, t. II, Bruxelles, 1971, p. 418-420.

En ce qui concerne sa nomination, la *Vita A* ne dit pas expressément qu'elle a été faite par Norbert, la *Vita B* au contraire l'affirme ⁴⁰). Puisque cette décision a été prise à Magdebourg, on peut accepter que Norbert en était l'auteur.

Pour conclure, on peut dire que Floreffe, comme fille aînée, a toujours suivi Prémontré de très près, même pour la nomination de son premier abbé.

B. Amalric.

Comme deuxième abbé il est toujours fait mention d'Amalric, et son abbatiat est situé dans les années 1132 à 1134 ⁴¹). Parmi les auteurs, certains affirment l'existence de deux Amalric à Floreffe ⁴²), d'autres se contentent d'un seul. La meilleure hypothèse serait sans doute qu'il n'y a jamais eu un abbé Amalric à Floreffe.

Que sait-on de cet *Amalricus* ou *Emelricus*? Dans la *Fundatio Gratiae Dei* on peut lire que Norbert nommait en 1131 un premier prévôt à Gottesgnaden, un certain Emelric, qu'il avait amené avec lui de France (*de Francia*) ⁴³). Cette affirmation est déjà en contradic-

⁴⁰) *AA. SS.*, t. I, *Junii*, p. 839 : « Hac accepta benedictione recessit, duobus adjunctis sibi sociis, e quibus praeceperat Vir Dei, ut alterum in Antverpiensi ecclesia patrem, alterum similiter in Floreffiensi poneret. Et sic factum est. Positus et consecratus est ille sub nomine Patris in Praemonstratensi ecclesia; et illi duo in duabus aliis supradictis. Sed et duo jam alii consecrati erant in duabus aliis ecclesiis, Laudunensi beati Martini et Vivariensi. » Dans la *Vita A*, p. 697, le sujet de la première phrase n'est pas clairement indiqué.

⁴¹) Le chanoine TOUSSAINT, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, Namur, 1901, p. 121, mentionne comme dates extrêmes : 1131 à 1133 ou 1134; N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, t.II, Straubing, 1952/55, p. 377 : 1132-1134; Ph. JACQUET, Art. *Floreffe*, dans le *DHGE.*, fasc. 98, Paris, 1970, col. 531 a placé judicieusement trois points d'interrogation, un après le nom d'Almaric, et un après chaque date.

⁴²) L. GOOVAERTS, *Ecrivains, artistes et savants de l'Ordre de rémontré*, t. III, 2, Bruxelles, 1907, p. 11, s.v. *Almaric*, est d'avis qu'il y avait deux Almaric, l'un religieux de Floreffe, puis prévôt de Gottesgnaden et évêque de Sidon, l'autre abbé de Floreffe. R. VAN WAEFELGHEM, *Liste chronologique des abbés ...*, dans *Analecta Praemonstratensia*, 1936, XII, p. 111, pense que l'abbé de Floreffe Almaric « est peut-être celui qui alla en Terre Sainte ». Il n'a donc pas tenu compte des excellentes remarques critiques d'U. Berlière dans le *Monasticon belge*, t. I, Maredsous, 1890-1897, p. 113, qui concluait que, ou bien il n'y avait jamais eu d'abbé Almaric à Floreffe, ou bien il y en avait eu deux, l'un religieux de Floreffe, prévôt de Gottesgnaden et évêque de Sidon, le deuxième, abbé de Floreffe.

⁴³) *Fundatio monasterii Gratiae Dei*, *MGH.*, *SS.*, XX, p. 688 : « ... et Emelricum quen-

tion avec une charte du successeur de Norbert, Conrad, de l'année 1135, où Evermode est indiqué comme premier prévôt⁴⁴). Et pourtant, il semble que l'auteur de la *Fundatio*, ait raison, car il connaissait la charte de 1135. S'il est normal d'accorder plus de crédit aux sources archivistiques, ici par contre la source narrative semble plus véridique.

Emelric aurait, après quelque temps, obtenu de Norbert la permission de faire un pèlerinage en Terre Sainte. Comme remplaçant, Norbert nomma Evermode avec le titre de proviseur⁴⁵). Or, il semble très improbable qu'Emelric, après son départ de Gottesgnaden, ait accepté encore la fonction d'abbé de Floreffe pour deux ans.

Disons tout de suite qu'il n'y a aucune source valable qui donne à Amalric le titre d'abbé de Floreffe. La seule charte, indiquée par Pierre d'Hérenthals, a été remplacée par le chanoine Victor Barbier vers l'année 1162 et le nom d'Amalric y figure au lieu de celui de Gerland⁴⁶). Dans le nécrologe de Floreffe⁴⁷) on trouve la mention « Commemoratio domini Almarici, Sydonensis episcopi, fratris nostri, 1138 ». Cette expression « fratris nostri » ne peut être traduite par « notre confrère », car pour indiquer les membres de l'abbaye, l'auteur du nécrologe choisit toujours la formule : « sacerdotis et canonici nostri ». Il ne semble pas non plus que l'expression « fratris nostri » désignerait un convertien péril de mort, car cette catégorie de personnes est désignée avec l'expression usuelle de « frater ad succurrendum ». Probablement cette expression ne désigne-t-elle donc qu'une confraternité de prières que l'évêque de Sidon aurait conclue avec Floreffe.

dam, quem de Francia secum adduxerat prepositum illi loco primum ordinavit ... Sicut dictum est, primus illi loco Emelricus ab archiepiscopo institutus est prepositus ». Tous les auteurs sont d'accord pour dire qu'Emelric venait de Floreffe. Pourtant ce texte, qui constitue la source unique, mentionne « ex Francia », ce qui indique plutôt Prémontré, vu que Floreffe était située dans le diocèse de Liège, donc en territoire d'Empire.

⁴⁴) *Urkundenbuch des Erzstifts Magdeburg*, éd. F. ISRAEL et W. MOELLENBERG, Magdeburg, 1937, n° 237, p. 298 : « ... et Gratiadeensi preposito primo religioso Evermudo ... ». U. Berlière, dans le *Monasticon belge*, t. I, p. 113, énumère les sources sur Almaric, mais ne fait pas état de cette charte.

⁴⁵) *Fundatio* ..., p. 688 : « Qui (Emelricus) cum postmodum postulata licencia transmarinasset, venerabilis interim archiepiscopus Evermodum, qui et postmodum Raceborg episcopus, non prepositum, sed provisorem loci ordinavit. » ; *Ibidem*, p. 689 : « ... provisionem illam vice prepositi administravit ... ».

⁴⁶) V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe* ..., t. II, p. 22-23, n° 38 (Vers 1162).

⁴⁷) *Necrologium abbatis Floreffensis*, éd. J. BARBIER, *AHEB.*, 1876, XIII, p. 251.

En outre, on n'a pas besoin d'un Amalric pour combler la petite lacune de deux ans entre 1132 et 1134. Même si Richard était mort le 30 décembre 1131, ⁴⁸⁾ — ce qui n'est pas certain du tout —, il n'est pas exclu que Gerland lui ait succédé, même si on ne trouve son nom que dans la charte de 1134 ⁴⁹⁾.

Pour toutes ces raisons on pourrait proposer de rayer le nom d'Almaric de la liste des abbés de Floreffe ⁵⁰⁾.

⁴⁸⁾ Ainsi V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe* ..., t. I, p. 32, et R. VAN WAEFELGHEM, *Liste chronologique* ..., dans *Analecta Praemonstratensia*, 1936, XII, p. 110. L'origine de cette date est obscure, car Richard n'est pas mentionné dans les nécrologes prémontrés (voir R. VAN WAEFELGHEM, *a.c.*, p. 111, et H. MARTON, *Initia Capituli Generalis in fontibus historicis Ordinis*, dans *Analecta Praemonstratensia*, 1962, XXXVIII, p. 51, note 28). L'édition du nécrologe de Floreffe (éd. J. BARBIER, *AHEB*, 1876, XIII) finit le 26 décembre, parce que le dernier feuillet du manuscrit s'est perdu (voir p. 5 et 286). Dans la *Chronique des abbés de Floreffe* (éd. J. BARBIER, *AHEB*, 1971, VIII, p. 421) on trouve la date 1131. Mais cette chronique n'a été écrite qu'en l'année 1728 (cfr. *ibidem*, p. 417). Dans sa liste d'abbés, empruntée à Van Waefelghem, N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, t. II, p. 377, donne néanmoins la date de 1130, tandis que le chanoine TOUSSAINT, *L'abbaye de Floreffe* ..., p. 121, et Ph. JACQUET, *Art. Floreffe*, dans la *DHGE.*, fasc. 98, col. 523 et 531, mentionnent l'année 1131. U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 112, a repris la date du 30 décembre 1131 à V. Barbier. Il est certain que Richard vivait encore en 1130, car il est cité dans une charte d'Alexandre de Juliers, évêque de Liège, de cette année (éd. V. BARBIER, *Histoire* ..., t. II, n° 10, p. 7. Cartulaire A, fol. 4 v°-5 r°) et dans une autre charte de la même année et du même évêque pour Neufmoustier (cfr. R. VAN WAEFELGHEM, *a.c.*, p. 110). On trouve le regeste de cette dernière charte dans G. HANSOTTE, *Inventaire des archives de l'abbaye de Neufmoustier*, t. I, *Regestes 1125-1530*, Bruxelles, 1960, p. 109, n° 2. Notons enfin que dans les *Fragments de l'Obituaire de Cuissy*, éd. É. BROUETTE, qui viennent de paraître (*Analecta Praemonstratensia*, 1973, XLIX, n° 1, p. 49), on trouve un abbé Richard au 16 janvier : « 16. XCII kal. feb. Ricardus abbas ». De même un abbé Richard est mentionné à la date du 30 août dans L. CLEMM, *Das Totenbuch des Stiftes Ilbenstadt*, dans *Archiv für hessische Geschichte und Altertumskunde, Neue Folge*, 1936, XIX, 2. Heft, p. 238 : « 30. III. cal.-Com. Richardi abb. ». L. Clemm l'identifie comme le premier abbé de Ste-Marie-au-Bois près de Nancy, et le retrouve au même jour dans les nécrologes de Prémontré, Floreffe, Grimbergen, Bonne-Espérance et Heilissem.

⁴⁹⁾ V. BARBIER, *Histoire* ..., t. II, p. 8, n° 11 : « ... dedi ecclesie Floreffiensis per manum domini Gerlandi abbatis ... ».

⁵⁰⁾ On pourrait se demander si la tradition d'un Amalric, abbé de Floreffe, parti pour la Terre Sainte, ne serait pas née de la confusion avec un autre abbé de Floreffe du début du XIII^e siècle, notamment Hélin, qui a effectivement résigné sa fonction d'abbé et est, en conséquence, désigné quatre fois dans les nécrologes prémontrés comme « quondam abbas », ce qui n'est pas le cas d'Amalric, cfr. R. VAN WAEFELGHEM, *Liste chronologique* ..., dans *Analecta Praemonstratensia*, 1936, XII, p. 111.

IV. La légende eucharistique de Floreffe.

Selon les confrères de Cappenberg dans leur supplément à la *Vita B.*, Norbert en célébrant un jour la messe à Floreffe, aurait vu une goutte de sang sur la patène. Il aurait demandé à son diacre Rodolphe, devenu plus tard sacristain à Cappenberg ⁵¹), si celui-ci voyait la même chose. Ce dernier le lui confirma et pleura abondamment. A cause de ce miracle, toujours selon les frères de Cappenberg, on aurait prescrit une nouvelle rubrique ordonnant l'ablution de la patène ⁵²).

Tout d'abord il convient de remarquer que les *additamenta* ont peu de valeur historique. Sauf une partie de la *Vita Godefridi*, on ne trouve dans ce texte qu'une série de miracles, tissés autour d'un fond de vérité. En ce qui concerne la datation de cette source, on doit la placer entre 1155, date de la *Vita Godefridi*, et le décès de Hugues de Fosses en 1164 ⁵³).

Ce récit peut-il enrichir notre connaissance de Norbert ou de Floreffe ? Dans la littérature on a placé ce miracle au début de l'année 1122 ⁵⁴), mais cette datation est complètement arbitraire.

L'inscription sur l'autel de Floreffe : « S. Norbertus quondam super hunc lapidem celebravit 1121 » a été considéré dans la littérature comme ayant été datée selon l'ancien style ⁵⁵), on veut dire sans doute le style

⁵¹) Il semble impossible de retrouver ce Rodolphe dans les sources. Le nécrologe de Cappenberg est perdu et celui d'Ilbenstadt mentionne au moins cinq *Rudolfi*, mais aucun d'eux n'est désigné comme sacristain. Parmi eux il y a un seul diacre cfr. L. CLEMM, *Das Totenbuch des Stiftes Ilbenstadt*, dans *Archiv für hessische Geschichte und Altertumskunde, Neue Folge*, 1936, XIX, Heft 2, p. 255 : « (Dez.) 27. VI. Cal.-Rudolfi diaconi et can. »

⁵²) *Additamenta fratrum Cappenbergensium ad Vitam Norberti posteriore*, MGH., SS., XII. p. 705.

⁵³) W. M. GRAUWEN, Art. *Hugo van Fosse*, dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. III, Bruxelles, 1968, col. 412. Dans l'édition de 1962 de A. HOUET, *Dictionnaire moderne des communes belges*, Bruxelles, 1962, p. 331, on trouvait comme orthographe officielle *Fosse*; depuis lors on a repris l'orthographe *Fosses*.

⁵⁴) V. BARBIER, *Histoire ...*, t. I. p. 21, note 2 : G. MADELAINE, *Histoire de saint Norbert ...*, t. I., Tongerlo, 1928, p. 191 ; A. ZAK, *Der heilige Norbert ...*, Vienne, 1930, p. 49.

⁵⁵) Ainsi V. BARBIER, *Histoire ...*, t. I, p. 21, note 2 : « Cette date est donnée selon l'ancien style, car le miracle arriva dans les premiers mois de l'année 1122 » ; A. ZAK, *Der heilige Norbert ...*, p. 49 : « Alte Berechnung ». Cette pierre d'autel est mentionnée dans L. TOLLENAERE, *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane*, Gembloux, 1959, p. 227. Selon cet auteur la pierre serait du XII^e s. (?), l'inscription du XVII^e s.

de Pâques. Cependant il n'y a aucune raison de penser au style de Pâques dans le diocèse de Liège, sauf entre 1230 et 1333 ⁵⁶⁾.

Bref, ce miracle n'apporte rien à notre connaissance de la chronologie des visites de Norbert à Floreffe, ni à l'histoire de Floreffe elle-même. L'intention des frères de Cappenberg était de présenter Norbert comme ayant une grande dévotion pour l'eucharistie et, pour cette raison, méritant d'être récompensé par un miracle.

Ce genre de légendes apparaît dès l'hérésie de Bérenger au XI^{ème} siècle ⁵⁷⁾. Au début, ces légendes ont un caractère polémique ou apologetique. On veut prouver la présence réelle ou, comme dans la *Vita Norberti*, ⁵⁸⁾ on défend le décret des conciles selon lequel les prêtres indignes peuvent valablement célébrer la messe. (*Belehrungswunder*, comme disent les Allemands, le miracle est destiné à expliquer et enseigner quelque chose).

Dans le texte de Cappenberg le caractère doctrinal n'est pas évident. On ne veut pas en premier lieu prouver la présence réelle, mais la grande dignité de Norbert. Le miracle se produit pour le rendre heureux (*Beseligungswunder*) ou (*Belohnungswunder*) ⁵⁹⁾.

Le fait que la légende soit localisée à Floreffe et qu'un témoin soit nommé, doit augmenter la crédibilité du récit. Il appartient à la méthode des frères de Cappenberg d'ajouter quelques détails concrets. Aussi par exemple dans le miracle de Bolanden, qu'on pourrait appeler un miracle de punition ou de vengeance, il y a un fond de vérité ⁶⁰⁾. D'ailleurs, on ne peut pas accepter comme règle générale qu'un récit, situé d'une façon plus précise dans l'espace et dans le temps, soit toujours tenu pour plus véridique qu'un autre, moins bien déterminé ⁶¹⁾.

⁵⁶⁾ E. I. STRUBBE et L. VOET, *De chronologie van de middeleeuwen en de moderne tijden in de middeleeuwen*, Amsterdam, Anvers, 1960, p. 53 et 58. Il est vrai qu'il y avait pas mal d'exceptions à la règle générale.

⁵⁷⁾ P. BROWE, *Die eucharistischen Wunder des Mittelalters*, Breslau, 1938, p. 117.

⁵⁸⁾ Voir la légende du diacre Nicolas dans la *Vita A*, p. 681, à comparer avec le texte de Guibert de Nogent, *De pignoribus sanctorum*, éd. L. D'ACHERY, *Ven. Guiberti ... opera omnia*, Paris, 1651, p. 331. Il s'agit ici d'un *Verwandlungswunder* où la présence réelle est prouvée par l'apparition d'un petit enfant lors de l'élévation de la messe. Exemples du même genre chez P. BROWE, *o.c.*, p. 21, note 9, et dans *Caesarii Heisterbachensis Dialogus miraculorum*, éd. J. STRANGE, Bonn, Bruxelles, Cologne, 1851, p. 167-168.

⁵⁹⁾ P. BROWE, *o.c.*, p. 117 et *passim*.

⁶⁰⁾ *Addimenta* ..., p. 705.

⁶¹⁾ On trouve plusieurs fois ce raisonnement dans N. BACKMUND, *Die mittelalterlichen Geschichtsschreiber des Prämonstratenserordens*, Averbode, 1972, qui prétend qu'une

Enfin, il faut se demander si cette légende n'a pas été inventée pour expliquer l'origine de cette rubrique de l'ablution de la patène. Selon les frères de Cappenberg au contraire, le miracle se trouverait à l'origine de la rubrique ⁶²). Ceci est inexact, car ce rite existait déjà dans plusieurs Ordres avant d'être agréé à Prémontré, entre autres à Cîteaux et à Marbach en Alsace ⁶³). Par contre, il est bien possible qu'après coup on ait construit la légende pour expliquer et pour inculquer la nécessité de la rubrique.

Pour conclure, on peut déduire de ce texte de Cappenberg que Norbert célébrait l'eucharistie avec beaucoup de dévotion ⁶⁴), et qu'il

vision décrite avec beaucoup de détails est plus véridique, *cf.* p. 104 : « Dieser beschreibt die in Prémontré geschehenen Wunder so gut, dass man einen Augenzeugen vermuten müsse » ; p. 106 : « Die mehrfach dem gleichen Frater zuteil gewordene Erscheinung ist so eingehend beschrieben, dass es sich nur um einen Augenzeugen handeln kann ».

⁶²) *Additamenta* ..., p. 705 : « Post cuius miraculi declarationem, ex eodem sumpta, ut credimus, occasione, nobis deinceps patenam abluere mandatum est, coepitque apud nos huius observantia consuetudinis, cum a nobis eatenus nesciretur ». On trouve toujours cette affirmation chez G. MADELAINE, *Histoire de saint Norbert* ..., t. I, p. 191, et A. ZAK, *Der heilige Norbert* ..., p. 206, note 24 : « ... eine Gewohnheit, die der hl. Norbert angeordnet hat ».

⁶³) Voir Pl. LEFEVRE, *La liturgie de Prémontré. Histoire, formulaire, chant et cérémonial*, Louvain, 1957, p. 62 ; *idem*, *Saint Norbert et le culte eucharistique*, dans *Studia eucharistica DCCi anni a condito festo sanctissimi Corpori Christi 1246-1946*, Anvers, 1946, p. 98 et p. 100, note 1. On trouve les textes des coutumiers entre autres dans B. GRIESER, *Die « ecclesiastica officia cisterciensis ordinis » des cod. 1711 von Trient*, dans *Analecta sacri Ordinis Cisterciensis*, 1956, XII, p. 221-222, et J. SIEGWART, *Die Consuetudines des Augustiner-Chorherrenstiftes Marbach im Elsass (12. Jahrhundert)*, Freiburg (Sshweiz), 1965, p. 182, Caput 67. Nous remercions notre confrère, l'éminent historien de la liturgie de Prémontré, le professeur Pl. Lefèvre, qui nous a aimablement communiqué les renseignements repris dans cette note.

⁶⁴) On trouve le même renseignement dans les *Gesta archiepiscoporum Magdeburgensium*, *MGH.*, SS., XIV, p. 413 : « ... in officii sui amministratione missarumque celebratione diligens et devotissimus ... » ; *Ibidem*, p. 414 : « ... postquam in cena Domini crismatis consecrationem et in sancta pasche die misse prohi dolor : ultime celebrationem in sede sua super vires peregit ... » ; *Vita A*, p. 673 : « ... cottidie in altari sacro holocausta medullata offerens » ; *Ibidem*, p. 676 : « Mox autem egressus primo missam beatae Mariae virginis, deinde missam pro defunctis quorum mors odii causa fuerat, devotissime celebravit » ; *Ibidem*, p. 684 : « Commendabat etiam saepius tria observanda : scilicet circa altare et divina mysteria mundiciam. Les expressions de la *Vita A*, p. 672 : « sacrosancta missae mysteria » et « missarum sollempnia » indiquent également le respect pour l'eucharistie. Malgré ces textes, on peut se rallier à l'avis de K. KOCH et E. HEGEL, *Die Vita des Prämonstratensers Hermann Joseph von Steinfeld*, Cologne, 1958, p. 85 : « ... aber von einer ausgesprochenen eucharistischen Frömmigkeit kann bei Norbert nicht die Rede sein ».

se faisait assister d'un diacre ⁶⁵), ce qu'on savait déjà par d'autres sources. Ensuite, cette légende peut avoir une certaine importance pour l'étude de l'évolution de ce genre de miracles, appelés par les Allemands du nom de *Verwandlungswunder*.

Nous espérons par ces recherches avoir apporté un peu de lumière sur les quatre problèmes que nous avons évoqués : les circonstances de la fondation de Floreffe, la signification de cette fondation dans la vie de Norbert, la question des premiers supérieurs et la part de vérité que recèle la légende eucharistique.

Rode Beukenlaan, 7
B-1810 Wemmel

W. M. GRAUWEN, O. Praem.

⁶⁵) Après le récit de l'émeute à Magdebourg en 1129, on lit dans la *Vita A*, p. 699 : « Celebravit igitur missam in eodem loco, sed et epistolam et evangelium ipsemet legit; omnes enim ministri eius taedio et timore confecti recesserant ».